COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 9 décembre 2020**A **20 heures** à la salle des fêtes de Schirrhoffen

sous la présidence de Madame la Maire : Christine HEITZ

MEMBRES ELUS : 15
MEMBRES EN FONCTION : 15
MEMBRES PRESENTS : 12
MEMBRES EXCUSES : 1
POUVOIR(S) : 2

Membres présents:

Adjoint(e)s: Mme Gaby ZILLIOX, M. Lionel DOLT,

Conseillers Municipaux:

M. Frédéric BEMMANN Mme Perrine DELVART Mme Monique FURST Mme Huguette HAASSER

M. Jacky HEINTZ

M. Claude LUDMANN

M. Guillaume MATHEIS

M. Jérôme STARCK

M. Steve ZIMMER

Absent(s) excusé(s)

M. Steve **AUGUSTIN**

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir :

- M. Daniel **GENTNER**, pouvoir à M. Lionel DOLT
- M. Florentine **SCHNEIDER**, pouvoir à Mme Huguette HAASSER

La convocation pour la séance a été transmise le 4 décembre 2020 séparément à tous les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et les remercie de leur présence.

POINT N° 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule "Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. »

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Entendu les explications de Madame la Maire,

M. **DOLT** Lionel est nommé à l'unanimité des membres présents : secrétaire de séance.

POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020.

Aucune observation n'étant enregistrée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 3: C.A.H.: SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE POUR MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Dans l'intérêt d'une bonne organisation intercommunale et dans l'objectif de renforcer la mutualisation territoriale, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a mis en place des conventions de mise à disposition de personnel avec différents partenaires et communes de son territoire.

La commune de Schirrhoffen étant confronté à une absence prolongée d'un agent, a souhaité faire appel aux services de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) à compter du 7 septembre 2020.

VU la délibération du conseil municipal en date du 21 octobre 2020, qui a donné un accord de principe.

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du 12 novembre 2020, approuvant la signature de cette convention.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer en faveur de la signature d'une convention de mise à disposition de personnel, entre la commune de Schirrhoffen et la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH).

Le conseil municipal, après les explications fournies par Madame la Maire

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la signature de la convention. *(annexe)*

AUTORISE Madame la Maire à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

<u>POINT N° 4: INTERCOMMUNALITE SCHIRRHEIN/SCHIRRHOFFEN:</u> PARTICIPATION AU REAMENAGEMENT DU PARCOURS DE SANTE

Le conseil municipal en date du 21 octobre 2020 avait pris la décision de ne pas participer au financement des trois projets lancés par la commune de Schirrhein, (skatepark, aire de jeux, parcours de santé) par manque d'information et de concertation.

Néanmoins, après réflexion, il s'est avéré que le parcours de santé fait partie des équipements intercommunaux, il est intégré dans la convention relative aux investissements intercommunaux et signée par les communes de Schirrhein et Schirrhoffen.

Madame la Maire propose aux conseillers municipaux de revenir sur leur décision et d'accepter de participer au financement de ce projet à condition d'être associé à son élaboration.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

VALIDE la participation au financement du parcours de santé, après avoir pris connaissance du projet et du montant prévisionnel des travaux,

CONFIRME la non participation aux projets du Skatepark et de l'aire de jeux.

POINT N° 5: INFORMATIONS

5.1. Déclarations d'intention d'aliéner.

Vu le transfert du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération de Haquenau,

Le conseil municipal **prend acte**, des déclarations d'intention d'aliéner suivante :

 Renonciation au droit de préemption d'un bien cadastré lieudit Neufeld section AE n° 20 d'une contenance de 1 293 m².

section AE n° 22 d'une contenance de 1193 m²

section AE n° 82/83 d'une contenance de 1130 m²

section AE nº 85/24 d'une contenance de 1 m²

section AE nº 86/24 d'une contenance de 797 m²

section AE nº 88/24 d'une contenance de 811 m²

5.2. Chambre régionale des comptes : rapport d'observations de la C.A.H.

La communauté d'agglomération est composée de 36 communes, son siège est établi à Haguenau.

Le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Haguenau porte sur les exercices 2017 et suivants.

Ce rapport d'observations a été transmis à tous les conseillers municipaux pour information.

POINTS DIVERS

Périscolaire Schirrhein/Schirrhoffen

Une esquisse de construction du périscolaire de 70 places de Schirrhein/Schirrhoffen a été projetée à la salle des fêtes. Les élus ont pris connaissance des plans de masse et de coupe.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance à 21h30.

AUGUSTIN Steve excusé	GENTNER Daniel pouvoir	MATHEIS Guillaume
BEMMANN Frédéric	HAASSER Huguette	SCHNEIDER Florentine pouvoir
DELVART Perrine	HEINTZ Jacky	STARCK Jérôme
DOLT Lionel	HEITZ Christine	ZILLIOX Gaby
FURST Monique	LUDMANN Claude	ZIMMER Steve

PJ:

1 convention mise à disposition personnel (CAH)